

**Droit de réponse suite à l'article paru dans le Journal Le cafetier du 30 janvier 2009, page 8.**

**Ge – pour contrer les aberrations liberticides de la loi anti-fumée**

**Les cafetiers-restaurateurs genevois en force dans la rue.**

**En réponse à**

... Mais la vigilance reste plus que jamais de mise : les Ayatollahs de l'anti-fumée ont déjà annoncé leur volonté de faire recours au tribunal fédéral tandis que le conseiller national Jean-Charles Rielle, fer de lance des intégristes, n'a rien trouvé de mieux que de considérer l'amendement obtenu comme illégal. ...

**La loi genevoise amendée avec les fumoirs sans service : un formidable autogoal et l'introduction d'une remarquable distorsion de concurrence !**

Bravo à M. le Président Laurent Terlinchamp qui dit vouloir défendre les petits établissements. Dans les pays où existe une telle possibilité de fumoirs, ce sont entre 2 et 5% des établissements qui créent des fumoirs. Et pour cause, M. Terlinchamp va devoir expliquer aux très nombreux petits exploitants la rentabilité de créer un fumoir répondant aux normes techniques (portes automatiques, pression négative, renouvellement complet de l'air toutes les heures, une heure d'attente après le dernier fumeur pour autoriser le personnel de pénétrer pour les nettoyages) et tout cela sans services et sans rentabilité. Le coût d'un tel fumoir sans service, environ 30 à 50'000.- francs ! Seuls les grands établissements et les 4-5 étoiles disposent de la surface nécessaire et peuvent se payer ce luxe. L'argumentation n'est même plus liée à la santé mais bien plus à l'économie.

Qui plus est, on me traite de chef de file des intégristes ! Revenant de Gaza et sa tragédie, cette appellation m'interpelle. Qui est intégriste quand on dénie au peuple genevois le respect de son vote de l'Initiative. Ce n'est pas Rielle qui déclarera cet amendement illégal, mais bien le Tribunal fédéral qui a par ailleurs déjà statué sur les exceptions pouvant toucher les lieux « privés » et non publics, comme les lieux de fins de vie et les lieux de privation de liberté comme les prisons.

Par ailleurs, M. Terlinchamp se prévaut d'avoir mobilisé environ 150 professionnels sur plus de 2'500 établissements publics. Je l'invite à consulter plus largement celles et ceux qu'il dit représenter. J'entends, mangeant plus souvent dehors qu'à la maison un tout autre son de cloche. La majorité des patrons d'établissements attendent avec impatience d'être protégés avec leurs collaborateur-trice-s de la fumée passive, toxique 100 fois plus dangereux que l'amiante, avec une loi pour tout le monde la même, mettant à pied d'égalité l'ensemble de la profession.

Genève, le 3 février 2009

Dr Jean-Charles Rielle, médecin de santé publique et conseiller national